Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 4 août 2026 à 11 h

Conseil d'arrondissement – Inscription à la période de questions du public

La séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont se tiendra en mode virtuel sur Microsoft Teams le 4 août 2026, de 11 h à 11 h 30 et **en différé** par la suite sur la chaîne YouTube de l'arrondissement.

Vous pouvez dès maintenant transmettre votre question en remplissant le formulaire prévu à cet effet. La question doit être reçue avant **10 h le 4 août 2026**. Après ce délai, elle ne pourra être traitée publiquement. L'heure de réception à l'arrondissement prévaut sur l'heure d'envoi du formulaire.

Selon l'article 40 du *Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Outremont* (AO-468) et l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C-19), les questions ne doivent porter que sur **les sujets à l'ordre du jour**.

Pour s'inscrire il faut aller sur le site Montreal.ca, choisir l'arrondissement Outremont, se rendre à la section « Conseil d'arrondissement et consultations publiques », choisir la date de la séance, cliquer sur le lien formulaire et compléter le formulaire Google disponible en ligne.

Le lien pour participer à la séance extraordinaire du 4 août 2026, à 11h, est le suivant :

Joindre : https://teams.microsoft.com/meet/221720707441206?p=QTjUuPrJ4etWkapZ81

Numéro de réunion : 221 720 707 441 206 Code secret : 2cf2DY7E

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture de la séance

10.02 Mot de la mairesse et des élues

10.03 Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du mardi, 4 août 2026, à 11h, tel que proposé

10.04 Période de questions du public

20 – Affaires contractuelles

20.01 Accorder un contrat à l'entreprise Maçonnerie Rainville & Frères Inc. pour les travaux de réfection des fondations, de la structure et de l'enveloppe du bâtiment du chalet du parc Joyce suite à la suite de l'appel d'offres public 2675-AOP-TRV06 (5 soumissionnaires) / Autoriser une dépense totale de 1 045 761,32 $, taxes incluses (contrat : 804 431,79 $ + contingences (10 %) 80 443,18 $ + incidences (20 %) 160 886,36 $) / Dépense provenant du programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement

40 – Réglementation

40.01 Édicter, en vertu du Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204), une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile sur l'avenue Champagneur, entre les avenues Van Horne et Ducharme, pour la tenue de l'événement "Fête des voisins" qui aura lieu le samedi 29 août 2026, de 8 h à 23 h

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.01

2026/08/04
11:00

Dossier # : 1260521001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Maçonnerie Rainville & Frères Inc. pour les travaux de réfection des fondations, de la structure et de l'enveloppe du bâtiment du chalet du parc Joyce situé au 602 avenue Rockland à Outremont à la suite de l'appel d'offres public 2675-AOP-TRV06 (5 soumissionnaires) / Autoriser une dépense totale de 1 045 761,32 $, taxes incluses (contrat : 804 431,79 $ + contingences : 80 443, 18 $ (10 %) + incidences: 160 886,36 $ (20 %)) / Dépense provenant du programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement

.

Signé par Jean-François MELOCHE **Le** 2026-07-29 15:30

Signataire : Jean-François MELOCHE

_____

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1260521001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Maçonnerie Rainville & Frères Inc. pour les travaux de réfection des fondations, de la structure et de l'enveloppe du bâtiment du chalet du parc Joyce situé au 602 avenue Rockland à Outremont à la suite de l'appel d'offres public 2675-AOP-TRV06 (5 soumissionnaires) / Autoriser une dépense totale de 1 045 761,32 $, taxes incluses (contrat : 804 431,79 $ + contingences : 80 443, 18 $ (10 %) + incidences: 160 886,36 $ (20 %)) / Dépense provenant du programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

Le **Chalet du parc Joyce**, situé au **650, avenue Rockland à Outremont**, est un bâtiment à valeur patrimoniale utilisé à la fois par le Club de tennis Joyce et par les citoyens de l'arrondissement. Le présent projet vise à compléter les interventions amorcées lors de la première phase des travaux, notamment la réfection de l'enveloppe du bâtiment et certains travaux de maçonnerie qui n'avaient pu être entièrement réalisés.

À la suite du retrait de portions de crépi détérioré effectué dans le cadre des travaux précédents et des fouilles exploratoires pour évaluer l'état des fondations, des déficiences importantes ont été constatées au niveau de la maçonnerie porteuse et des fondations en moellons. Ces constats ont mis en évidence la nécessité d'une nouvelle phase d'intervention ciblant principalement les fondations, la structure et l'enveloppe du bâtiment afin d'assurer sa pérennité.

L'arrondissement d'Outremont a donc mandaté la firme **RIOPEL + ASSOCIÉS ARCHITECTES (RIOPEL DION ST-MARTIN INC.)** pour la préparation des plans et devis. Le projet comprend notamment la réhabilitation des fondations en moellons, le remplacement partiel et le rejointoiement de la maçonnerie porteuse, le remplacement complet du crépi dégradé, l'application d'un traitement de protection antigraffitis ainsi que divers travaux extérieurs complémentaires.

L'ensemble des interventions sera réalisé dans le respect du caractère patrimonial du

bâtiment. Les travaux mettront en œuvre des méthodes adaptées à la restauration de la maçonnerie ancienne, des matériaux compatibles avec les composantes existantes ainsi que des mesures de protection visant le bâtiment, ses usagers, les arbres à proximité et les aménagements environnants.

Ces travaux permettront de prolonger la durée de vie utile du chalet, de corriger les déficiences observées aux fondations et à l'enveloppe, de sécuriser le bâtiment et d'assurer le maintien d'une infrastructure publique fonctionnelle et de qualité au bénéfice des usagers du parc, des membres du Club de tennis Joyce et de l'ensemble de la communauté outremontaise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

D 1200465004 : Octroyer à la firme **Beaupré Michaud et Associés, Architecte s.e.n.c.r.l.** un contrat de gré à gré pour des services professionnels en architecture pour la réfection du chalet du parc Joyce situés au 602 avenue Rockland à Outremont pour un montant de 91 980.00 $ (incluant les taxes) - Dépense provenant du PTI. Autoriser un budget de contingences 8 000$ (incluant les taxes); autoriser une dépense maximale de 99 980 $ (incluant les taxes), soit 91 295.07 $ (net de ristournes) - Dépense provenant du PTI. Imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CA 20 16 0350 : Octroyer à **Construction Hestia Inc.** un contrat de travaux de réfection du chalet du parc Joyce, situé au 602, avenue Rockland à Outremont pour un montant de 1 644 602,40 $ (incluant les taxes) - appel d'offres public out-trv04-20 - autoriser une dépense totale de 1 889 062,40 $ (incluant les taxes) - dépense provenant du PTI local et central.

D 3255619001: Octroyer un contrat gré à gré d'un montant de 10 347,75 $, taxes incluses à l'entreprise **Conseil en Bâtiment Petra Inc.** pour la réalisation d'un rapport d'analyse des déficiences et actions à entreprendre pour la mise à jour du Chalet du parc Joyce sis au 650 Av. Rockland, Outremont, QC H2V 2Z3. D'AUTORISER une dépense de 1 552,16 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences; D'AUTORISER une dépense totale de 11 899,91 $ incluant les taxes et le budget de contingences; D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

D 1255509008: Octroyer un contrat et d'autoriser une dépense de 77 033,25 $ (taxes incluses) à la firme **RIOPEL + ASSOCIÉS ARCHITECTES** pour l'acquisition de services professionnels en architecture et en ingénierie, visant la conception des travaux de réfection des fondations, de la structure et de l'enveloppe du bâtiment du chalet du parc Joyce, dans l'arrondissement d'Outremont. D'autoriser un budget de contingences de 11 554,99 $ (taxes incluses). D'autoriser un budget d'incidences de 4 000,00 $ (taxes incluses). D'autoriser une dépense maximale de 92 588,24 $ (taxes incluses). D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

D 1260521001: Accorder un contrat de gré à gré à **CEVECO INC**. pour les travaux exploratoires visant à caractériser l'état de la maçonnerie porteuse du Chalet du parc Joyce, situé à l'arrondissement d'Outremont. Autoriser une dépense totale de 5 027,91 $ - taxes incluses [Contrat : 4 570,83 $ (taxes incluses) + 10% Contingences : 457,08 $ (taxes incluses)] – Dépense provenant du plan décennal d'immobilisation.

DESCRIPTION

De façon générale, le présent projet vise la réalisation des travaux requis pour compléter la réfection des fondations, de la structure et de l'enveloppe du Chalet du parc Joyce, incluant les interventions de maçonnerie, de crépi et de protection du bâtiment demeurées inachevées à l'issue de la phase 1.

Description détaillée des travaux :

Réhabilitation des fondations ;

Mise en place d'un nouveau drain français.

Remplacement partiel et rejointoiement de la maçonnerie porteuse tel que requis.

Remplacement intégral du crépi dégradé.

Peinture et enduit anti-graffiti du crépi.

Travaux extérieurs complémentaires.

JUSTIFICATION

Afin de recruter un entrepreneur pour réaliser les travaux de réfection des fondations, de la structure et de l'enveloppe du bâtiment du chalet du parc Joyce de l'arrondissement Outremont, le 10 juin 2026, le Bureau de projets a procédé au lancement de l'appel d'offres public 2675-AOP-TRV06, dans le système électronique SEAO.

Treize (13) entreprises ont pris le cahier des charges et cinq (5) ont déposé une soumission, soit 38,46 %, les preneurs qui n'ont pas déposé de soumission n'ont pas fait connaitre la raison de leur désistement.

L'ouverture des soumissions a eu lieu à la salle du conseil de l'arrondissement Outremont située au 543 Chemin de la Côte-Sainte-Catherine, H2V4R2, le jeudi 14 juillet 2026 à 14 h.

Vous trouverez ci-dessous les résultats de l'analyse des propositions déposées par les entreprises :

RÉSULTATS DES SOUMISSIONS

Rang	FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION (TAXES INCLUSES)
1	MAÇONNERIE RAINVILLE & FRÈRES INC.	804 431,79 $
2	SENI CONSTRUCTIONS	886 112,33 $
3	MGB Associés Inc.	901 914,49 $
4	XO Construction Inc.	1 098 413,66 $
5	ACI PONTS ET OUVRAGES D'ART INC.	1 261 735,65 $

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues, ainsi que tous les documents fournis afin d'assurer leur conformité. Une vérification plus approfondie des documents a été effectuée sur le site web des instances concernées. Les vérifications

auprès des organisations suivantes ont été faites et toutes les exigences sont atteintes par le plus bas soumissionnaire :

· Registre des entreprises du Québec (REQ);

· Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);

· Autorité des marchés publics (AMP);

· Revenu Québec;

· Régie du bâtiment du Québec (RBQ).

À la suite de l'ouverture des soumissions du 14 juillet 2026, le Bureau de projets de l'arrondissement d'Outremont, accompagné de la division des ressources financières, matérielles et informationnelles, a procédé à l'analyse technique et financière des offres reçues et les cinq soumissions ont été jugées conformes.

L'analyse fait ressortir deux groupes de prix. Les trois soumissions les plus basses se situent entre 804 431,79 $ et 901 914,49 $, tandis que les deux autres se situent entre 1 098 413,66 $ et 1 261 735,65 $.

La moyenne des cinq soumissions s'élève à 990 521,58 $, alors que l'estimation finale des professionnels était de 519 151,22 $, taxes incluses. La moyenne des soumissions dépasse donc l'estimation de 90,80 %.

Estimation professionnelle	519 151,22 $
Coût moyen des soumissions reçues	990 521,58 $
% d'écart global	90,80%
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme	186 089,80 $
((coût moyen des soumissions conformes – la plus base) /plus basse) x100	23,13%
Écart entre la plus haut conforme et la plus basse conforme	457 303,86 $
((la plus haut conforme – la plus base conforme) /la plus basse) x100	56,85%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation	285 280,57 $
% d'écart global	54,95%

Analyse des coûts du plus bas soumissionnaire

Chapitre	ESTIMATION DES PROFESSIONNELS	SOUMISSION MAÇONNERIE RAINVILLE & FRÈRES INC. **Prix proposé le plus bas**	Commentaires
00- CHARGES GÉNÉRALES	100 274,00 $	305 600,00 $	+204,8 %
01- CHARGES PARTICULIÈRES	$	10 000,00 $	Non prévu à l'estimation
02- CONDITIONS EXISTANTES	56 000,00 $	29 948,00 $	-46,5 %
03- BÉTON	9 000,00 $	17 900,00 $	+98,9 %
04- MAÇONNERIE	94 000,00 $	79 278,00 $	-15,7 %
05- MÉTAUX	2 500,00 $	8 802,00 $	+252,1 %
06- BOIS, PLASTIQUES ET	14 000,00 $	72 726,00 $	+419,5 %

COMPOSITES			
07- ISOLATION THERMIQUE ET ÉTANCHÉITÉ	18 260,00 $	14 269,00 $	-21,9 %
09- REVÊTEMENTS DE FINITION	26 000,00 $	43 375,00 $	+66,8 %
31- TERRASSEMENTS	20 500,00 $	32 000,00 $	+56,1 %
32- AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS	12 000,00 $	3 000,00 $	-75,0 %
Total de tous les chapitres ci-dessus (avant taxes)	352 534,00 $	616 898,00 $	+75,0 %
MONTANT POUR ITEMS À PRIX UNITAIRES	99 000,00 $	82 760,00 $	-16,4 %
MONTANT TOTAL (AVANT TAXES)	451 534,00 $	699 658,00 $	+55,0 %
Taxe sur les produits et services (5%)	22 576,70 $	34 982,90 $	
Taxe de vente du Québec (9,975%)	45 040,52 $	69 790,89 $	
MONTANT TOTAL (TAXES INCLUSES)	**519 151,22 $**	**804 431,79 $**	**54,95%**

À la lumière de l'analyse de conformité et de prix, le plus bas soumissionnaire conforme est Maçonnerie Rainville & Frères Inc., avec une soumission de 804 431,79 $, taxes incluses.

Bien que cette soumission soit supérieure de 285 280,57 $ à l'estimation finale des professionnels, soit un écart de 54,95 %, elle demeure inférieure de 18,79 % à la moyenne des cinq soumissions reçues.

Les écarts observés concernent principalement les charges générales, mais également d'autres postes, notamment les terrassements et certaines interventions spécialisées comme le : Béton, Métaux, de Bois-Plastiques & Composites.

Ils pourraient notamment s'expliquer par les conditions actuelles du marché, les contraintes du site, la disponibilité limitée des entrepreneurs et les risques associés aux travaux sur un bâtiment existant à valeur patrimoniale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total des dépenses à autoriser est de 1 045 761,32 $ (incluant les taxes), incluant le contrat de l'entrepreneur, les contingences et l'enveloppe incidente.

La dépense totale se réparti comme suit :

· Portion contractuelle : 804 431,79 $ (incluant les taxes);

· Contingences (10%) : 80 443,18 $ (incluant les taxes);

· Incidences (20%) : 160 886,36 $ (incluant les taxes) , comprenant notamment :

- les honoraires professionnels pour la surveillance des travaux;
- les services d'un laboratoire environnemental pour l'échantillonnage, la caractérisation et le suivi des sols excavés;

- les services de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux, notamment le béton;
- les autres services techniques connexes requis durant les travaux.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier est sans objet pour l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en changements climatiques tel que précisé dans la grille d'analyse Montréal 2030 en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Voici les impacts majeurs dans l'éventualité où le dossier est approuvé :

· Prolongation de la durée de vie du Chalet du parc Joyce grâce à la réhabilitation des fondations, de la structure et de l'enveloppe;

· Conservation du caractère patrimonial du chalet par l'utilisation de méthodes et de matériaux compatibles avec le bâtiment existant;

· Réduction des coûts d'entretien à long terme grâce à une intervention globale plutôt qu'à des réparations ponctuelles répétées;

· Protection des façades contre le vandalisme grâce à l'application d'un traitement anti-graffiti;

· Maintien à long terme d'un équipement municipal utilisé par le Club de tennis Joyce et les citoyens;

· Fermeture temporaire du chalet pendant les travaux, avec mise en place d'installations temporaires pour limiter les impacts sur les activités du parc.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une séance d'information et d'échange a été tenue le 2 juillet 2026 avec la représentante du Club de tennis Joyce afin de présenter la portée du projet et de l'informer de la fermeture du chalet pendant toute la durée des travaux.

Plusieurs actions de communication seront également mises en place pour informer la population d'Outremont :

· diffusion d'informations avant et pendant les travaux sur les réseaux sociaux de l'arrondissement;

· au besoin, distribution d'avis aux résidences riveraines du chantier;

· installation d'affiches d'information sur les clôtures de chantier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat des travaux : août 2026

Octroyer un mandat pour surveillance des travaux : 18 août 2026

Réunion de démarrage : 20 août 2026

Début des travaux : 27 août 2026

Fin prévue des travaux : 20 novembre 2026

Réception provisoire et levée des déficiences : du 20 novembre au 21 décembre 2026

Période de garantie : un an suivant la réception provisoire

Fermeture administrative du projet : 21 novembre 2027

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

· Le présent projet a suivi le processus habituel d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au soumissionnaire conforme ayant proposé le prix le plus bas.

· Le procès-verbal donnant la liste des soumissionnaires se trouve aux pièces jointes;

· Des clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux instructions aux soumissionnaires de cet appel d'offres;

· Le présent appel d'offres respecte le règlement de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

À la suite des vérifications effectuées, la directrice du Bureau de projets et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs (Wail DIDI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hamza HAMOUDI
Agent technique en architecture

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-07-10

Didier GHOMSI
chef(fe) de division - etudes techniques en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.01

2026/08/04
11:00

Dossier # : 1266737015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204), une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile sur l'avenue Champagneur, entre les avenues Van Horne et Ducharme, pour la tenue de l'événement "Fête des voisins" qui aura lieu le samedi 29 août 2026, de 8 h à 23 h

ATTENDU QUE les conditions et les modalités régissant la tenue de l'événement autorisé par le conseil de l'arrondissement sont indiquées dans le document juridique joint au sommaire décisionnel;
ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1266737015;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

D'ÉDICTER une ordonnance pour l'événement suivant, et ce, conformément aux conditions et modalités inscrites au dossier décisionnel :

- Événement « **Fête des voisins** » organisé par les citoyens de l'avenue Champagneur.

Signé par Jean-François MELOCHE **Le** 2026-07-29 08:36

Signataire : Jean-François MELOCHE

_____

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1266737015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204), une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile sur l'avenue Champagneur, entre les avenues Van Horne et Ducharme, pour la tenue de l'événement "Fête des voisins" qui aura lieu le samedi 29 août 2026, de 8 h à 23 h

CONTENU

CONTEXTE

Comme c'est le cas depuis plusieurs années, différentes fêtes de voisins sont organisées par les citoyens d'Outremont. Ces événements ont pour objectif de réunir les voisins demeurant dans un même secteur et permettre de développer un esprit de camaraderie, de bon voisinage et de solidarité au sein de la communauté.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Avenue Champagneur

Les citoyens à proximité seront invités à se rassembler en famille sur la ruelle, soit pour partager un repas communautaire préparé sur le BBQ ou pour pratiquer des activités en famille. Pour cette demande, environ cent (100) personnes sont attendues. Une musique d'ambiance douce sera diffusée par un système maison. Les systèmes de son devront respecter les niveaux maximums prescrits au règlement et être installés sur le domaine privé.

Pour cette demande, l'événement se déroulera le samedi 29 août 2026 de 8 h à 23 h.

Fermeture :
Avenue Champagneur entre Van Horne et Ducharme, de 8 h à 23 h, le 29 août 2026.

Interdiction de stationnement :

Installation d'interdiction de stationnement sur l'avenue Champagneur entre Van Horne et Ducharme de 8 h à 23 h le 29 août 2026.
Installation devra être faite au plus tard le 28 août 2026 12 h.

Nature des activités :
Repas communautaire et fête de voisinage, jeux pour enfants.
Comme aucune demande de permis d'alcool n'a été faite et que la section consommation d'alcool a été coché "Non", la consommation d'alcool sur l'espace public n'est pas autorisé pour cet événement

Besoins :
Livraison de barricades :

- 4 au coin de Van Horne et Champagneur
- 4 au coin de Ducharme et Champagneur

Nombre de participants :
100 personnes.

JUSTIFICATION

La tenue des Fêtes de voisins permet le développement des relations de bon voisinage et enrichissent la vie de quartier de la communauté. En raison de la réglementation de l'arrondissement, l'événement ne pourra dépasser 23 h, malgré la demande du promoteur. Un courriel à cet effet lui a été adressé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les aspects financiers à considérer se limitent aux points suivants, qui seront de la responsabilité de l'arrondissement :

Service des travaux publics:

· Livraison de barricades de foule (barrières Mills);
· Pose d'enseignes de stationnement interdit.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 via deux priorités du Plan stratégique :

Priorité 9 « Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire. »

Priorité 19 « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais (ici, les citoyennes et les citoyens de l'arrondissement) des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins. »

Ces deux priorités sont atteintes puisqu'en permettant de tenir des événements publics dans les parcs de l'arrondissement, les citoyens peuvent se rencontrer, tisser des liens et s'épanouir culturellement ainsi que socialement.

TEST CLIMAT

Le dossier n'influence ni la carboneutralité de la Ville, ni les vulnérabilité climatiques

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Sans objet - Événement public organisé par des citoyens sur la voie publique, les citoyens peuvent se rencontrer, tisser des liens et s'épanouir culturellement ainsi que socialement

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements répertoriés sur le tableau joint dans la section « pièces jointes » du présent sommaire ont été présentés ou seront présentés pour avis aux différents services et intervenants concernés afin de négocier les parcours, d'obtenir l'approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis aux résidents doit être distribué par le responsable de l'événement un minimum de 7 jours avant l'événement.

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christian DUMONT
Agent de projet - Événements spéciaux et promotion

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-07-16

Carl NÉRON
chef(fe) de division - sports, loisirs et developpement social en arrondissement

---

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Anne-Marie POITRAS
directeur(-trice) arrondissement adjoint(e)-qualite de vie